

Procès-verbal de séance

Séance du 27 avril 2016

L'an deux mille seize le vingt-sept avril à 20h30, le conseil municipal, convoqué le 19 avril 2016, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

PRESENTS : Alain LAMBERT, Daniel DUCLOSSON, Dominique REY, Philippe GUICHARD, Christine BLANCHET, Frédérique KHAMMAR, Isabelle KIT, Ghislaine LANOIR, Frédéric MERLET, Séverine PASSAQUAY EXCUSE : Christian LECHEVREL (<i>pouvoir à P. Guichard</i>) ABSENT :	Nombres de membres : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11
---	---

Philippe Guichard est nommé secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 30 mars 2016, à l'unanimité.

Observation de Madame Passaquay qui apparaît dans la liste des présents et est excusée. En réalité, elle était bien excusée (*pouvoir à D. Duclosson*).

Délibération n° 2016/04/20

Voirie. Création d'un plateau surélevé sur la RD168 et travaux d'entretien de voirie communale Programme 2016. Entreprise retenue

Rappel par le Maire de la procédure adaptée de consultation appliquée au marché, via la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'AMP 74 :

- parution annonces légales les 07 mars (BOAMP) et 10 mars (Dauphiné 74) 2016
- date limite de réception des plis : lundi 4 avril 2016 à 17h00
- ouverture des plis par la commission d'appel d'offres: mercredi 6 avril 2016 à 14h30
- remise du rapport d'analyse des offres par GeoProcess - agence d'Annecy, en date du 22 avril 2016

Pour mémoire, quatre offres ont été remises (2 par voie électronique, 2 au format papier). Il s'agit des entreprises COLAS, EIFFAGE, EUROVIA et SER SEMINE

Classement des offres du lot unique :

Entreprises	Points obtenus sur critères prix 70%	Points obtenus sur valeur technique 30%	Total des Points	Classement
EUROVIA	97,26/100	66,00/100	87,88/100	3
COLAS	98,06/100	86,00/100	94,44/100	2
SER SEMINE	100,00/100	82,00/100	94,60/100	1
EIFFAGE	94,31/100	67,00/100	86,12/100	4

Au regard des critères de sélection, l'entreprise SER SEMINE a réalisé l'offre la mieux disante. Le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise SER SEMINE SAS, de Chêne-en-Semine, pour un montant total hors taxes de cent quarante-quatre mille deux cent quarante euro (144.240,00€).

Unanimité

Délibération n° 2016/04/22

Travaux d'aménagement du bâtiment annexe de la mairie. Avenants sur contrats

Les trois avenants ci-dessous sont liés à la modification apportée au projet initial sur le local archives : l'accès se faisant dorénavant par l'intérieur de la bibliothèque, la porte fenêtre extérieure est remplacée par une fenêtre et une porte intérieure est créée.

☞ Lot n° 1 «démolition, petite maçonnerie»

Attributaire : SARL TRUCHET Frères – 74910 Usinens
Marché initial notifié pour un montant de 60.594,00€ hors taxes
Avenant n° 1 d'un montant de + 780,00€ hors taxes
Nouveau montant du marché = 61.374,00€ hors taxes

☞ Lot n° 3 «menuiserie extérieures aluminium - occultation»

Attributaire : SARL CARRAZ METALLERIE – 01200 Châtillon-en-Michaille
Marché initial notifié pour un montant de 39.280,00€ hors taxes
Avenant n° 1 d'un montant de + 1.547,00€ hors taxes
Nouveau montant du marché = 40.827,00€ hors taxes

☞ Lot n° 4 «menuiserie intérieure

Attributaire : EURL Fernand BURDIN – 74270 Clarafond Arcine
Marché initial notifié pour un montant de 13.953,50€ hors taxes
Avenant n° 1 d'un montant de + 900,00€ hors taxes
Nouveau montant du marché = 14.853,50€ hors taxes

Unanimité

Délibération n° 2016/04/21

Eau potable. Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2015

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPQS).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Une fiche synthétique de ce rapport est annexée au présent procès-verbal.

Unanimité

Délibération n° 2016/04/19

Personnel. Mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)

Le projet de délibération présenté aux membres du conseil municipal le 27 janvier 2016 a été validé, à l'unanimité, par le comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 07 avril 2016.

Pour rappel, ce nouveau régime indemnitaire tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel de l'agent.

Il se compose :

- de l'**IFSE** (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) = part principale versée mensuellement, liée au poste et à l'expérience professionnelle,
- du **CIA** (Complément Indemnitaire Annuel) = part facultative liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir, versée en 1 ou 2 fois par an. Il peut donc varier d'une année sur l'autre.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versée antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Le décret prévoit un maintien du niveau indemnitaire mensuel perçu antérieurement par l'agent. Ainsi l'intégralité du montant antérieur est maintenue, au titre de l'IFSE.

A ce jour seul l'agent faisant fonction de secrétaire de mairie est concerné par cette adaptation de son régime indemnitaire, les décrets concernant les personnels techniques n'étant pas encore publiés. L'instauration du RIFSEEP se fera donc en deux temps : 1^{er} janvier 2016 pour le personnel administratif, 1^{er} janvier 2017 pour le personnel technique.
Monsieur le Maire rédigera les arrêtés correspondant à chaque agent en tenant compte de la délibération adoptée et du régime indemnitaire antérieur.

Unanimité

Délibération n° 2016/04/23

Locations communales. Modalités de mise en location du logement T3

Les travaux d'aménagement du bâtiment annexe de la mairie (*ex-garderie*) devraient être terminés à la fin de l'été. Un logement de type T3, d'une superficie de 71m², associé à un box de 9 m² seront alors mis en location pour un montant mensuel de 670€.

Les autres box construits seront proposés aux locataires en place au prix de 30€ / mois.

Lors du renouvellement des baux en cours, un box sera intégré au contrat de location de chaque logement.

Unanimité

Questions diverses et informations

- Emplois d'été 2016. Deux candidatures ont été retenues, chacune pour une période de trois semaines (du 04 au 22 juillet et du 25 juillet au 12 août). Monsieur le Maire rappelle qu'il est dommageable que les autres candidates ne soient pas disponibles sur des périodes continues supérieures à deux semaines.
- Madame Marie Eve Derisoud, de Chêne-en-Semine, a été recrutée en qualité d'agent d'entretien, à hauteur de 8 heures hebdomadaires.
- Dotations de l'Etat. A titre d'information, la dotation globale de fonctionnement s'élève cette année à 3.713€ seulement, contre 14.863€ en 2015, 29.702€ en 2014 et 33.702€ en 2013.
- Urbanisme. Particulièrement à cette période propice aux travaux extérieurs, il est rappelé qu'une autorisation d'urbanisme est nécessaire pour effectuer toutes modifications de l'aspect extérieur de votre maison (ravalement de façade, transformations de portes en fenêtre ou le contraire, ajout de marquises, vélux, chiens assis...) ainsi que pour toute nouvelle construction (abris de jardin, abris bois, garages...). Un article sera inséré dans le prochain Echo des Bois.
- Restaurant communal. Actuellement aucun candidat n'a retenu l'attention des membres de la commission.
- Une nouvelle association est née à Saint-Germain-sur-Rhône, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a pour titre «Association de soutien aux églises et presbytères en Haute-Savoie» et se nomme «Semine 74». L'association a pour objectif la création dans l'esprit chrétien de rencontre à travers l'activité manuelle, artistique et culturelle. Le Président est Monsieur Patrice Gérard. Le siège de l'association est basé 329 rue de Saint-Germain (local à côté de l'église).
- Découverte des espaces naturels de Haute-Savoie : rendez-vous samedi 14 mai à 14 heures devant la mairie pour visiter la prairie sèche de «Tirecul». Renseignements et inscription au 06.17.54.21.68
- La cérémonie en l'honneur des mamans de la commune se déroulera samedi 28 mai 2016 à 19 heures. Information prochaine dans les boîtes aux lettres et invitation personnalisée pour les «nouvelles Mamans». Monsieur le Maire précise que l'ensemble de la population est conviée pour ce moment convivial où il est toujours agréable de faire connaissance avec les nouveaux arrivants.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 21h45

Le Maire,
Alain LAMBERT

